



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20191217-2019_111-DE
Reçu le 20/12/2019
Publié le 20/12/2019

DELIBERATION

N°2019-111 du 17 décembre 2019

**OBJET – ACCORD DE PRINCIPE POUR LA
CREATION D'UN SYNDICAT DE BASSIN HAUTE
DURANCE**

Rapporteur : Jean-Pierre SEVREZ, vice-président

Le 17 décembre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 11 décembre 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 7

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Nicole GUÉRIN à M. Alain PROREL
Mme Fanny BOVETTO à Mme Claude JIMENEZ
M. Yvon AIGUIER à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Catherine BLANCHARD à M. Gilles PERLI
Mme Martine ALYRE à M. Nicolas GALLIANO

Contexte :

Dans le cadre du portage du contrat de bassin Haute-Durance, signé le 20 septembre 2019, il a été envisagé la transformation du SMADESEP en syndicat mixte à la carte pour assurer des missions telles que le portage et l'animation du contrat de bassin ainsi que la gouvernance des politiques territoriales de l'eau.

Par un courrier daté du 24 septembre 2019, le Président du Département des Hautes-Alpes a informé les Présidents des 4 EPCI concernés (CC de Serre Ponçon, du Guillemestre, du Pays des Ecrins et du Briançonnais) que cette transformation n'a pas été actée par le Conseil Départemental.

Lors d'une réunion en présence des 5 Présidents le 29 octobre dernier, le Président Bernard a réaffirmé sa position, invitant les EPCI à créer une structure distincte du SMADESEP pour assurer ces missions, à laquelle le Département adhérerait et apporterait son soutien.

Au vu des enjeux pour le territoire, le comité technique, composé des DGS et techniciens de 4 EPCI et d'un référent du Département désigné par le Président Bernard, s'est réuni le 21 novembre dernier afin d'envisager les conditions de la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle structure dans un contexte de calendrier pré-électoral.

Il est rappelé que si aucune structure ne porte le contrat de bassin signé en septembre dernier, l'Agence de l'Eau ne financera pas les actions programmées de l'axe Durance. Elle ne participera pas au fonctionnement de l'animation du contrat, conformément aux termes de son courrier daté du 15 novembre 2019 et le financement de projets de travaux ultérieurs (phase 2 du contrat) s'en trouvera également fortement compromis.

AR Prefecture

005-240500439-20191217-2019_111-DE
Reçu le 20/12/2019
Publié le 20/12/2019

Il a donc été convenu entre les Présidents des 5 collectivités qu'une délibération serait proposée à chacune des assemblées afin de donner un avis favorable sur le principe de la création, à court terme, d'un syndicat mixte de la Haute-Durance,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu l'arrêté préfectoral n°2202 du 28 décembre 1995 portant création de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2019-07-05-004 du 05 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le rapport de la commission des aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse du 8 décembre 2017 et la délibération 2017-347 sur le contrat de bassin versant présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP),

Vu la délibération du Département des Hautes-Alpes du 26 juin 2018 donnant un avis favorable au Contrat de bassin versant haute Durance Serre-Ponçon,

Vu le Contrat de bassin versant haute Durance Serre-Ponçon signé le 20 septembre 2019,

Considérant le travail de concertation du SMADESEP pour l'aboutissement du contrat de bassin,

Considérant les enjeux communs de gouvernance et de représentativité des collectivités dans les politiques territoriales du grand cycle de l'eau,

Considérant les missions non obligatoires mais nécessaires à l'exercice de la compétence GEMAPI,

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 décembre 2019,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

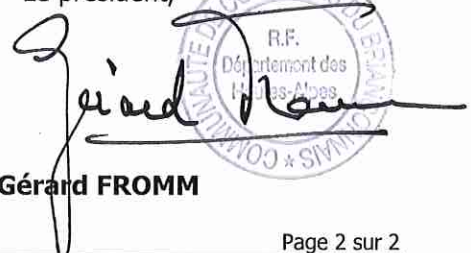
- **Donne** un avis favorable de principe sur la création d'un syndicat réunissant la Communauté de Communes du Briançonnais, les communautés de communes du Guillestrois-Queyras, du Pays des Ecrins, de Serre-Ponçon, et le Département des Hautes-Alpes, ayant pour objet d'assurer une gestion concertée des milieux aquatiques à l'échelle du Bassin Versant de la Haute Durance.

- **Prend acte** que les services des EPCI concernés (dont la CCB) et du Département des Hautes-Alpes se rapprocheront pour élaborer conjointement un projet de statuts du futur syndicat avec l'aide d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le président,


Gérard FROMM

Date affichage : 20 DEC. 2019